Nations Unies S/2004/878



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er novembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 29 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord d'Accra III sur la Côte d'Ivoire, adopté le 30 juillet 2004 à Accra, à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 5 août 2004 (S/PRST/2004/29) et à mes lettres datées du 16 août 2004 (S/2004/667), du 3 septembre 2004 (S/2004/716), du 20 septembre 2004 (S/2004/748) et du 6 octobre 2004 (S/2004/800) concernant le suivi de l'Accord.

Vous trouverez ci-joint le quatrième rapport du Groupe de suivi tripartite créé en vertu de l'Accord d'Accra III, portant sur la période du 15 au 30 septembre 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-58287 (F) 031104 031104
0458287

Annexe

Mise en œuvre de l'Accord d'Accra III

Cinquième rapport du Groupe de suivi, portant sur la période du 1er au 15 octobre 2004

I. Vue d'ensemble

1. Le présent rapport est soumis en application de l'Accord d'Accra III du 30 juillet 2004 et porte sur les aspects marquants de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III depuis le dernier rapport du 30 septembre 2004.

2. Au cours de la période à l'étude, le processus de paix en Côte d'Ivoire a continué de se heurter à de graves difficultés. Dans l'ensemble la situation sur le plan de la sécurité semblait calme dans le sud, mais tendue dans le nord. Dans l'ensemble du pays, un malaise croissant a alimenté un climat politique épineux et instable en raison du retard dans l'adoption par l'Assemblée nationale des textes législatifs pertinents avant la date butoir du 30 septembre et de ce qui a tout d'abord semblé un nouveau renvoi par les protagonistes de la mise en train du processus de DDR censé commencer le 15 octobre. Les débats politiques restent marqués par l'imputation mutuelle des torts entre les partis politiques, en l'occurrence le FPI et les Forces nouvelles.

3. Dans le sud, à l'approche de l'échéance du 15 octobre, les menaces de manifestations et de protestations émanant de groupes de militants ont aggravé la crainte d'une confrontation imminente parmi la population. Dans le nord, la rumeur selon laquelle les Forces impartiales allaient imposer un désarmement forcé aux Forces nouvelles s'est largement répandue et a pris corps, détériorant l'humeur et les réactions des populations locales. Cela a donné lieu à des manifestations à Bouaké, Korhogo, Seguela, Bouna les 7, 11 et 13 octobre. Les manifestations du 11 octobre à Bouaké ont été les plus graves car elles ont conduit à de violentes attaques contre les forces de l'ONUCI et de la LICORNE.

4. Les réunions de la Commission quadripartite et les pourparlers avec le Président de la République ont donné certains résultats positifs. Dans leur déclaration du 11 octobre, les deux groupes de belligérants ont clairement et fermement indiqué que les militaires avaient décidé de mettre fin à la guerre et se préparaient à entreprendre le processus de DDR. Leur message ne laissait place à aucun doute en invitant les hommes politiques ivoiriens à se rallier à leur position et à s'associer à ce mouvement pour faire avancer le processus de paix. L'allocution que le Président a adressée à la nation le 12 octobre 2004 a contribué à calmer les esprits de ses sympathisants politiques qui étaient décidés à dresser des barricades face au refus des Forces nouvelles de commencer le processus de désarmement. En conséquence, les manifestations prévues par les Jeunes patriotes et les militants du FPI ont été temporairement annulées. Avec le passage de l'échéance du 15 octobre, le malaise persiste. Il n'y a pas eu de réactions violentes jusqu'ici. Tous attendent de voir quel sera le camp qui prendra la prochaine initiative pour faire redémarrer le processus de DDR, actuellement en panne.

II. Aspects marquants de l'évolution du processus de paix

Consultations autour des préparatifs du DDR

5. Le 4 octobre 2004, le Président Gbagbo a rencontré de hauts fonctionnaires du Gouvernement, dont le Premier Ministre, les Ministres de la défense et de la sécurité intérieure, le Président de la CNDDR ainsi que les chefs des FANCI, de la police et de la gendarmerie nationale, pour parler de l'enclenchement du processus de DDR. Les chefs militaires de la LICORNE et de l'ONUCI assistaient à cette réunion, mais pas ceux des Forces nouvelles.

6. Étant donné que certains des sites du DDR ne sont pas prêts pour la mise en train de ce processus, le Président a proposé de financer au moyen de fonds publics l'hébergement des anciens combattants dans divers hôtels dans les divers lieux où doit se dérouler le processus de DDR à travers le pays pendant la phase de regroupement. Les plans pour la mise en train du processus de DDR par le biais d'un programme pilote à Bouna et à Bondoukou, dans la partie orientale du pays, ont également été examinés, comme les questions d'identification, d'assistants de sécurité et de paiements. Il a été convenu que le Premier Ministre communiquerait la teneur de cette réunion au Secrétaire général des Forces nouvelles. Le Président avait déclaré qu'il souhaiterait rencontrer toutes les parties en présence pour parler d'un plan réaliste après la rencontre de Yamoussoukro entre la CNDDR et les représentants des FAFN et des FANCI concernant la préparation du DDR. Cette rencontre a eu lieu le 6 octobre 2004 et a décidé ce qui suit : i) le DDR devrait effectivement commencer le 15 octobre avec la première phase du cantonnement dans l'est du pays (Bouna dans la zone contrôlée par les Forces nouvelles et Bondoukou dans la zone contrôlée par le Gouvernement), puis dans l'ouest (Man et Seguela dans la zone contrôlée par les Forces nouvelles, Guiglo et Daloa dans la zone contrôlée par le Gouvernement) et dans le centre (Bouaké dans la zone contrôlée par les Forces nouvelles et Yamoussoukro dans la zone contrôlée par le Gouvernement); ii) la CNDDR s'est engagée à remettre en état, avant le 15 octobre 2004, les lieux de cantonnement à Bouna et à Bondoukou; iii) l'identification des anciens combattants serait menée pendant le cantonnement avec l'aide technique du Bureau d'identification nationale et de la Commission nationale de statistique de la Côte d'Ivoire.

7. Les plans ont été établis pour le programme pilote à Bouna et à Bondoukou. En raison de l'ampleur relativement modeste du processus de DDR dans ces zones (le nombre de combattants est estimé à 800 à Bouna et à 900 à Bondoukou), la préparation des sites et l'organisation des paiements devraient être moins difficiles qu'ailleurs. Étant donné qu'il n'a pas été procédé au recrutement de personnel pour ces deux sites, il a été décidé que le personnel qui a déjà été recruté pour les zones de Bouaké et de Yamoussoukro serait redéployé vers Bouna et Bondoukou. Les forces impartiales, y compris la police civile, aideront à patrouiller ces zones pour en garantir la sécurité et les forces de l'ONUCI et de la LICORNE commenceront également à prendre des dispositions pour placer les armes recueillies en lieu sûr. La police civile est également prête à mener son programme de sensibilisation au DDR dans ces deux régions. Ce programme consistera non seulement à se rendre dans les villages et les villes pour expliquer aux populations locales ce que font la police civile et l'ONUCI, mais aussi à aider la CNDDR à faire comprendre aux collectivités, avec l'aide de dirigeants communautaires, les questions liées au DDR.

8. Le Président de la CNDDR a fait savoir qu'il est à la recherche de plusieurs sources de financement, dont le Trésor public, pour faire face au déficit consécutif à la suspension du financement de la Banque mondiale. Il a également fait savoir que, lorsque le programme de DDR aurait définitivement été mis au point, la CNDDR établirait un graphique des différentes étapes du processus et des échéances correspondantes, en vue de sa diffusion parmi la population. Le Gouvernement français a pris l'engagement de verser par le biais du PNUD une contribution de 1 million d'euros, avec effet immédiat, pour financer les opérations ci-après : i) protection sociale pour 1 100 combattants démobilisés dans l'ensemble de la région orientale; ii) rapatriement des combattants étrangers; et iii) achat de matériel et recrutement de personnel.

9. Parmi les décisions prises lors de cette réunion du 6 octobre 2004 figurait une requête des FANCI et des FAFN de rencontrer le chef de l'État avant le 15 octobre pour parler de la situation politique dans le pays et faire le point de la préparation du DDR. Le Président Gbagbo a accepté de les rencontrer le 11 octobre à Yamoussoukro. Il a élargi le groupe de discussions en invitant également les personnalités suivantes : le Premier Ministre Seydou Diarra et les membres du Gouvernement de réconciliation nationale, deux représentants de chacun des 10 signataires ivoiriens de l'Accord d'Accra III, le Président de la CNDDR, le Coordonnateur général et le Secrétaire général du Comité national de pilotage du redéploiement de l'Administration (CNPRA), les commandeurs des forces de l'ONUCI et de la LICORNE, et enfin le Commissaire de la police civile.

10. Lors de la réunion du 11 octobre 2004, les FANCI et les FAFN ont réaffirmé leur solide attachement à leur déclaration conjointe du 4 juillet 2003 sur la **fin de la guerre** et ont invité la classe politique à suivre leur exemple. Au premier plan de leurs sujets d'inquiétude figuraient la mise en place d'un climat de confiance pour mettre fin aux craintes de l'ensemble de la population concernant leur sécurité personnelle et leurs biens, la restructuration des forces armées nationales pour y intégrer des éléments de la branche armée des Forces nouvelles, et enfin des mesures destinées à faire face au ralentissement général de l'économie, auquel s'ajoutent les tensions suscitées par l'échéance du 15 octobre.

11. Le Président Gbagbo s'est adressé à la nation le 12 octobre 2004 pour rendre compte de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III, en particulier de l'échéance imminente du lancement du DDR. Il a indiqué qu'il se proposait de soumettre à l'examen de l'Assemblée nationale tous les textes législatifs pertinents envisagés dans le cadre de l'Accord de Linas-Marcoussis, comme convenu dans l'Accord d'Accra III. S'agissant de l'amendement à l'article 35, il a fermement indiqué qu'il soumettrait ce texte législatif clef à l'Assemblée nationale après le lancement du DDR. Il a clairement défini sa position à l'égard de ce texte, qu'il se propose de soumettre ultérieurement à un référendum. Il a mis en garde contre tous les actes visant à attaquer la France et l'ONU, recommandant de ne pas attaquer ceux qui sont venus pour nous aider. Il a annoncé la convocation d'un forum auquel tous les signataires ivoiriens de l'Accord d'Accra III avaient été invités. Cette rencontre répondrait aux préoccupations des protagonistes militaires et définirait les questions susceptibles de créer un environnement politique favorable pour le lancement effectif du DDR. Il a instamment invité toute la classe politique à se rallier au message des protagonistes militaires pour mettre fin à la guerre et faire avancer le processus de paix.

12. La déclaration du Président de la République a été différemment perçue par les divers milieux politiques. Le FPI l'a accueillie avec enthousiasme, estimant qu'elle justifiait leur position, en particulier concernant l'article 35. De l'avis de ce groupe, il ne devrait pas y avoir de condition préalable au désarmement. L'Assemblée nationale ferait son devoir sans ingérence de la part de l'exécutif et la décision concernant l'article 35 serait prise en respectant strictement les procédures constitutionnelles. Les Marcoussistes du G-7, en revanche, ont estimé que le désarmement devrait effectivement se dérouler parallèlement aux réformes politiques recommandées dans l'Accord de Linas-Marcoussis. Les Forces nouvelles ont déclaré qu'il n'était pas question que le désarmement commence le 15 octobre avant que des mesures aient été prises en vue de l'adoption des réformes politiques envisagées dans l'Accord de Linas-Marcoussis et dans l'Accord d'Accra III. C'est pour justifier cette position que les Forces nouvelles ont ostensiblement refusé d'assister aux réunions organisées par le Président les 11 et 13 octobre 2004.

13. Le 13 octobre 2004, par l'intermédiaire du porte-parole du Quai D'Orsay, le Gouvernement français a diffusé une déclaration libellée en ces termes :

> « Les parties ivoiriennes se sont engagées à Marcoussis puis à Accra à mener à son terme le processus de réconciliation qui comprend la mise en œuvre de réformes législatives et constitutionnelles en échange du désarmement. Les Accords de Marcoussis et d'Accra ont été avalisés par le Conseil de sécurité.
>
> Nous saluons le discours du Président Gbagbo, du 12 octobre, et notamment son engagement clair à appliquer les Accords de Marcoussis et d'Accra, à conduire le pays à la paix et à tenir les élections aux échéances prévues. Nous relevons qu'il entend que soient rapidement menées à leur terme toutes les réformes prévues par ces accords.
>
> Des engagements importants ont été pris hier à Yamoussoukro. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de responsabilité et à mettre en œuvre ces engagements essentiels pour garantir le retour à la paix. »

14. Parmi la communauté internationale, les chefs de mission des membres de l'Union européenne en poste à Abidjan ont accueilli favorablement l'allocution du Président Gbagbo, dans laquelle ils ont vu la confirmation de son engagement à appliquer pleinement les dispositions des Accord de Linas-Marcoussis et d'Accra III. Ils se sont déclarés particulièrement satisfaits de l'initiative prise par le chef de l'État en vue de modifier l'article 35 conformément aux pouvoirs que lui confère la Constitution et en application des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis et du programme de travail du Gouvernement de réconciliation nationale. Les chefs de mission des pays membres de l'Union européenne ont déclaré que cette initiative constituait une étape importante vers l'organisation d'élections crédibles et transparentes, aux échéances prévues. À cet égard, ils ont affirmé que des consultations entre les FANCI et les FAFN sont indispensables « pour déclencher un processus simultané tant sur le plan politique que sur celui du désarmement ».

15. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait la déclaration suivante au sujet de l'allocution du Président et de la situation en Côte d'Ivoire :

> « Le Secrétaire général note avec préoccupation que les échéances critiques fixées par l'Accord d'Accra III, pour l'adoption des réformes

législatives, la révision de l'article 35 de la Constitution sur l'éligibilité à la présidence et le lancement du processus de désarmement, n'ont pas été respectées. Il a pris note de la déclaration que le Président Laurent Gbagbo a faite à la nation le 12 octobre dernier et partage son point de vue selon lequel la crise politique doit être réglée sans plus tarder. À cette fin, le Secrétaire général lance un appel à toutes les forces politiques de la Côte d'Ivoire pour qu'elles assurent une mise en œuvre pleine et sans condition des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, y compris la réforme constitutionnelle et le désarmement.

Le Secrétaire général rappelle que l'Accord d'Accra II prévoit l'adoption en temps voulu de toutes les réformes législatives, y compris la révision de l'Article 35 de la Constitution sur l'éligibilité à la présidence. Dans ce contexte, il appelle à l'adoption sans délai de toutes les réformes législatives et lance également un appel à tous les éléments armés, y compris les milices, pour qu'ils commencent le désarmement le plus tôt possible.

Le Secrétaire général se félicite que le Président ait condamné tous les actes de violence contre l'ONUCI et les Forces françaises. Cette condamnation doit être dûment prise en compte par toutes les autorités concernées. »

16. La réunion organisée par le Président le 13 octobre 2004 n'a pas été concluante. Les forces politiques ont réservé leur position afin d'étudier les questions plus avant et de trouver par la suite des solutions globales.

Manifestations au sujet du processus de DDR

17. Les consultations susmentionnées se sont accompagnées de résultats négatifs par suite de diverses menaces et manifestations organisées dans le nord contre les forces de l'ONUCI et la LICORNE. Le 7 octobre 2004, des organisations de la société civile ont manifesté à Bouaké, Korhogo, Seguela et Bouna contre le processus de DDR. Le 11 octobre 2004, à Bouaké, des manifestants ont tenté d'incendier un véhicule blindé de transport de troupes (VBTT) appartenant au bataillon marocain de l'ONUCI qui assurait la garde de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Des coups de semonce ont été tirés aussi bien par les troupes de l'ONUCI que par celles des FAFN. Lors d'un autre incident, des manifestants ont attaqué le bureau de l'équipe de l'observateur militaire de l'ONUCI, dont ils ont brûlé des fenêtres et des portes. Ils ont également pénétré dans une pièce où ils ont brûlé des meubles et des archives appartenant à Télécom Côte d'Ivoire avant l'intervention des FAFN, qui ont éteint l'incendie. Dans un autre incident encore, les manifestants se sont dirigés vers la base logistique de la LICORNE avant d'être arrêtés par des gaz lacrymogènes et des tirs d'avertissement. Deux soldats de la LICORNE et cinq manifestants ont été blessés. Quatre véhicules de l'ONU ont été endommagés. Le 11 octobre 2004, des manifestations pacifiques ont eu lieu à Seguela et à Vavoua. Quelque 3 000 personnes ont participé à la manifestation à Seguela, où une pétition a été remise à l'ONUCI pour demander une révision de l'article 35 avant le lancement du processus de DDR. Le 13 octobre, une manifestation pacifique a eu lieu à Korhogo. Le 15 octobre, de nouvelles manifestations étaient prévues à Korhogo, Bouaké et Seguela. Toutes ces manifestations étaient organisées en réponse à l'idée et à la rumeur généralement acceptées selon lesquelles les Forces impartiales allaient procéder au désarmement forcé des Forces nouvelles.

18. Dans une note de protestation adressée à l'ONUCI, le Secrétaire général des Forces nouvelles a demandé l'ouverture d'une enquête au sujet des événements qui s'étaient déroulés à Bouaké le 11 octobre 2004. L'ONUCI a répondu en faisant part de son intention d'ouvrir une enquête.

19. Dans le sud, les Jeunes patriotes et des groupes de militants ayant les mêmes vues menaient depuis un certain temps une campagne menaçant d'actions violentes l'ONUCI et la LICORNE si elles ne garantissaient pas la mise en train du désarmement. On estime que l'allocution du 12 octobre que le Président Gbagbo a adressée à la nation a quelque peu contribué à dissuader ces éléments militants de donner suite à leurs intentions.

Travaux de l'Assemblée nationale

20. Les controverses politiques pendant la période à l'étude ont résulté pour une large part de l'impasse dans laquelle se trouvait l'adoption des textes législatifs nécessaires.

21. Notre dernier rapport donnait à entendre que l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire ne serait pas en mesure de respecter l'échéance du 30 septembre pour l'adoption des projets de loi prévus par l'Accord de Linas-Marcoussis, comme convenu dans l'Accord d'Accra III. Seul le projet de loi portant sur le financement des partis et groupes politiques et de la campagne électorale a été adopté pendant la session extraordinaire.

22. La deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale pour l'année 2004 (6 octobre-17 décembre 2004) commencera effectivement ses travaux le 19 octobre 2004. Selon son ordre du jour, les projets de loi sur la Commission électorale indépendante (CEI) et sur l'identification des personnes et les droits de séjour des étrangers seront présentés par le Ministre de l'administration territoriale, Issa Diakite, les 19 et 20 octobre 2004. Le projet de loi sur le régime juridique de la communication audiovisuelle, qui sera présenté par le Ministre de la communication, Guillaume Soro, sera examiné les 20 et 21 octobre 2004. Ainsi qu'il l'a annoncé dans son message à la nation le 12 octobre 2004, le Président Gbagbo se propose de soumettre à l'Assemblée nationale le projet de loi portant modification de l'article 35 de la Constitution dès que le désarmement commencera.

23. On ignore toutefois encore la date à laquelle le projet de loi sur le Code de la nationalité ivoirienne sera à nouveau soumis par la Ministre de la justice, après qu'elle l'ait retiré le 24 août 2004. Les projets de loi sur l'enrichissement illicite, sur le statut de l'opposition et sur le régime juridique de la communication audiovisuelle n'ont pas encore été examinés par le Gouvernement avant d'être soumis à l'Assemblée nationale.

Processus électoral

24. Malgré l'impasse provoquée par l'absence de progrès dans l'adoption des réformes législatives et constitutionnelles, le groupe de travail, composé d'institutions des Nations Unies et d'autres partenaires de développement qui s'intéressent au processus électoral, a continué à se réunir pour procéder à des échanges de vues sur les listes électorales, processus d'identification et les possibilités d'aide de partenaires.

25. Le groupe de travail a rencontré la mission d'évaluation électorale des Nations Unies pour procéder à un échange de vues sur le processus électoral. La mission actuelle (13-27 octobre 2004) fait suite à la mission préalable. Elle a pour objet d'étudier les aspects techniques de l'organisation d'un référendum et les élections d'octobre 2005, les incidences financières ainsi que la nature et la portée de l'aide nécessaire. Une réunion entre l'ONU, l'UE, le Royaume-Uni et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a été fixée au 26 octobre 2004, à l'issue de consultations avec le Cabinet du Premier Ministre.

Extension et redéploiement de l'Administration

26. Des dispositions ont été prises comme prévu pour élargir les services publics et redéployer l'Administration dans les zones du nord et de l'ouest contrôlées par les Forces nouvelles. Cette tâche relève du Comité national de pilotage du redéploiement de l'Administration (CNPRA), sous la coordination générale du Ministre de la fonction publique et de l'emploi. Le Ministre de l'administration territoriale y participe également.

27. Pendant la période à l'étude et avec le commencement de l'année scolaire 2004-2005, le Gouvernement s'est entrepris de payer les salaires des enseignants pour permettre aux écoles d'ouvrir à nouveau et de procéder également au redéploiement progressif de l'Administration dans certaines zones et régions. Cela nécessite tout d'abord le recensement des enseignants, le calcul du montant des salaires dus et le règlement des salaires nécessaires. Jusqu'ici, 1 200 enseignants ont été payés dans la région de Bouaké et les régions avoisinantes. Cette opération, commencée le 13 octobre en raison de l'opposition initiale de certains éléments des Forces nouvelles, s'est poursuivie jusqu'au 20 octobre 2004. Dans les régions de Bouna, Korhogo, Odienne, Man et Seguela, le processus d'identification, commencé le 14 octobre, s'est poursuivi jusqu'au 19 octobre. Les salaires seront versés par la suite. À la demande du Gouvernement, les forces de l'ONUCI assurent la sécurité et fournissent des laissez-passer afin de faciliter la conduite de cette opération.

III. Situation des droits de l'homme et de l'aide humanitaire

28. Les rapports des deux enquêtes sur les droits de l'homme lors des événements de Korhogo et des événements survenus depuis le 19 septembre 2002 devraient être publiés après avoir été soumis au Secrétaire général de l'ONU par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève.

29. Les organisations humanitaires s'inquiètent des conditions actuelles de sécurité dans le nord, qui gênent leurs activités et le retour à la normale. Les conditions ont tout d'abord fait obstacle au redéploiement de l'administration et du personnel dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le 11 octobre, l'opération envisagée pour distribuer à Bouaké des indemnités d'installation aux personnes qui avaient regagné leur poste dans le nord, principalement des enseignants et du personnel médical, a été gênée par des manifestations. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, l'opération a repris le 13 octobre 2004.

30. Un autre sujet d'inquiétude, lié à l'opinion négative du rôle que joue l'ONU dans le désarmement, est la difficulté d'accès aux zones contrôlées par les Forces nouvelles. En raison des tensions actuelles dans le nord, les activités humanitaires

ont été ralenties et les missions ont été limitées à celles qui sont absolument nécessaires.

IV. Conclusion

31. À franchement parler, l'impasse actuelle concernant le processus de DDR est liée à la recherche d'un équilibre politique difficile entre le désarmement et l'adoption des réformes législatives et constitutionnelles prévues dans l'Accord de Linas-Marcoussis et confirmées dans l'Accord d'Accra III. Le Président Gbagbo s'est clairement engagé à veiller à l'adoption de toutes les réformes pertinentes envisagées dans l'Accord de Linas-Marcoussis. La manière dont le Président pourra faire adopter l'amendement à l'article 35 et les élections d'octobre 2005, non pas n'importe comment mais conformément à l'esprit et à l'interprétation des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, sera décisive pour cette initiative.

32. La conjoncture actuelle représente un moment critique et décisif dans la relance dynamique du processus de paix. Ainsi que l'ont laissé entendre dans leurs déclarations, le Ministre français des affaires étrangères à Paris et les chefs de mission de l'Union européenne à Abidjan, l'adoption des réformes législatives et constitutionnelles et la mise en œuvre du processus de DDR doivent être considérées comme formant un tout. Ainsi que le Secrétaire général de l'ONU l'a précisé dans sa déclaration, ce tout devrait assurer « une mise en œuvre pleine et sans condition des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, y compris la réforme constitutionnelle et le désarmement ».

33. Les chefs d'État africains et le Secrétaire général, lorsqu'ils encourageront à nouveau tous les acteurs politiques ivoiriens, devraient les inviter à observer ces principes d'action pour faire avancer le processus de paix.